



PROTOCOLE SANITAIRE DANS LES LOCAUX DE L'UTL

En référence au décret du 10 juillet 2020

- Port du masque obligatoire.
- Attendre votre professeur à l'extérieur de l'établissement.
- Utiliser la solution hydro alcoolique mise à votre disposition à l'entrée
- Respecter la distanciation physique et le fléchage des parcours lors de tout déplacement dans l'établissement.
- Ne pas stationner dans le hall.
- Ne pas changer l'emplacement des chaises et des tables

Ce protocole a été établi en concertation avec les instances sanitaires et pourra être modifié suivant les recommandations officielles

Nous comptons sur vous pour le suivre scrupuleusement par respect de tous

Rappel :

- L'appel sera fait par le professeur au début de chaque cours.
- Aération de la salle à chaque fin de cours.
- Désinfection des tables (gel et «chiffonnettes» mis à votre disposition).

Information :

- Les poignées de portes seront désinfectées 2 fois par jour.
- Le ménage est fait tous les matins avec un produit désinfectant (sols-tables-poignées de portes toilettes)
- Une poubelle est mise à votre disposition pour masque et lingettes.
- Après utilisation des toilettes, passer le produit désinfectant sur le siège WC et les poignées de portes.
- Seuls les cours d'Art auront accès à la tisanerie
- Le Secrétariat ne sera accessible qu'à une seule personne à la fois.